

COMMUNE DE GREZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre d'Animation, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Présents : 28 Monia FAYOLLE, Laurent FOUGEROUX, Fabienne TOURAINE,
Pierre GRATALOUP, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN,
Isabelle SEIGLE-FERRAND, Olivier BAREILLE, Anne-Virginie POUSSE,
Gilbert BERTRAND, Nadine MAZZA, Jean-Claude JAUNEAU,
Laurence MEUNIER, Jean-Marc CHAPPAZ, Béatrice BOULANGE,
Emeric MOREL, Fanny LEBAYLE, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI,
Virginie BLAISON, Hugues JEANTET, Eliane BERTIN,
Jacques MEILHON, Anne-Marie MATHIEU, Clément PERRIER,
Renée TORRES, Marc ZIOLKOWSKI

Absents excusés : -

Pouvoirs : 1 Christel DECATOIRE à Monia FAYOLLE

Secrétaire de séance : Pierre GRATALOUP

Date de la convocation : 1^{er} février 2022

Date d'affichage de la convocation : 1^{er} février 2022

Délibération n° 4

Délibération n° 004/2022 – Débat sur la protection sociale complémentaire des agents

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

VU le rapport portant sur la mise en œuvre de la réforme relative à la protection sociale complémentaire,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat sur la protection complémentaire des agents de la collectivité.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne

